



éducation  
& territoires  
CONSEIL  
EN POLITIQUE  
ÉDUCATIVE



Programme  
de formation  
2009 / 2010

Voilà cinq ans qu'Éducation & Territoires organise des formations en faveur des directions de l'éducation des collectivités territoriales.

Je vous invite à parcourir ce chemin de cinq années de collaboration constructive et confiante avec les cadres et agents en charge de missions et de dossiers de plus en plus complexes et diversifiés.

Nos premiers stages, en mai 2004, étaient consacrés au contrôle des actes budgétaires et financiers : ils ont immédiatement rencontré un franc succès tandis que, quelques mois plus tard, la promulgation de la loi du 13 août 2004 ouvrait un nouveau champ d'études et de réalisations.

Dès cette époque, stimulés par la confiance que les stagiaires nous ont témoignée, nous avons cherché à satisfaire les besoins des collectivités, voire à les anticiper.

Nous continuons aujourd'hui, plus que jamais, à maintenir un haut niveau de rigueur et de qualité en répondant, de manière précise et adaptée, aux exigences des missions de plus en plus lourdes qui incombent, dans le domaine de l'éducation, aux conseils régionaux et aux conseils généraux. C'est pourquoi nous nous employons à mobiliser, pour toutes nos interventions, les formateurs les plus compétents et les plus expérimentés, les plus motivés aussi.

Grâce à nos formations, et aussi à nos interventions sur le terrain, nous avons clairement pris conscience de l'évolution des équipes en charge des services de l'éducation qui disposent aujourd'hui de compétences confirmées. Malgré la complexité des situations rencontrées et des sujets traités, les services conçoivent et mettent en œuvre des dispositifs efficaces et adaptés, qu'il s'agisse de droit et de réglementation, d'organisation ou de relations humaines.

C'est pourquoi nous avons choisi de faire intervenir dans les formations que nous vous proposons cette année des responsables de terrain dont l'expérience et les réalisations nous apparaissent particulièrement intéressantes et remarquables, voire exemplaires.

Ainsi, nous pourrions passer aujourd'hui, grâce à votre appui et à votre expérience, à une nouvelle approche de la formation : de la transmission de connaissances à la « fructification croisée ».

**Yves Nazé**

Directeur pédagogique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Nazé', written over a horizontal line.

# SOMMAIRE

## Pages

- 4 Les collectivités territoriales et les EPLE : **un parcours découverte**
- 5 L'**autonomie des EPLE** : compétences et responsabilités des EPLE et des collectivités territoriales
- 6 Les collectivités territoriales et la **sectorisation scolaire**
- 7 Les **espaces numériques de travail** (ENT) : solutions industrielles, projets en cours, méthodologie de mise en œuvre
- 8 Les collectivités territoriales et les **logements de fonction** des EPLE
- 9 Les **cités scolaires** dans le cadre de la loi du 13 août 2004 : les nouveaux modes de gestion
- 10 Le contrôle des actes budgétaires des établissements publics locaux d'**enseignement agricole**
- 11 Les collectivités territoriales et les **établissements d'enseignement privés** du second degré
- 12 La **restauration scolaire** et l'hébergement
- 13 L'**hygiène** et la **sécurité alimentaire** dans la restauration scolaire : le paquet hygiène 2006 et la méthode HACCP
- 14 La gestion de la **carte des emplois des agents techniques territoriaux** : quelle politique ? Quels critères ? Quelles méthodes ?
- 15 Les **agents techniques territoriaux des EPLE** : organisation du travail, prévention des risques professionnels et améliorations des performances
- 16 Le **contrôle du budget** et des décisions modificatives des EPLE : données juridiques, techniques et politiques
- 17 Le **compte financier des EPLE** : vérifications et analyse
- 18 Les **commandes publiques des EPLE** : quel pilotage par les collectivités territoriales ?
- 19 Les collectivités territoriales et les **contentieux des EPLE**
- 20 Les collectivités territoriales et la **gestion des situations de crise** dans les EPLE
- 21 Informations pratiques
- 22 Calendrier
- 23 L'équipe de formateurs
- 24 Audits - Études - Conseil
- 26 Bulletin d'inscription

# Les collectivités territoriales et les EPLE : un parcours découverte

LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS	PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 1 <sup>er</sup> et vendredi 2 octobre 2009	950 €

**PUBLIC :** les cadres, chevronnés ou débutants, nouvellement nommés dans les directions de l'éducation

## OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- connaître le système éducatif dans ses missions, ses évolutions, ses structures et son fonctionnement ;
- appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPLE ;
- maîtriser les problématiques et les dispositifs relatifs à chacun des secteurs d'intervention des collectivités dans le champ de l'éducation.

*Quelles sont, à moyen et long termes, les conséquences de la loi du 13 août 2004 ?*

*Comment se répartissent aujourd'hui les responsabilités respectives des services académiques, de la collectivité territoriale et des EPLE ?*

*Quels sont aujourd'hui le statut, les fonctions et les obligations des agents techniques territoriaux ?*

*Qu'en est-il de la sectorisation scolaire ?*

*Pourquoi et comment la gestion des logements de fonction a-t-elle changé ?*

*Qu'en est-il de l'harmonisation des tarifs de restauration scolaire ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Bernard Toulemonde  
Yves Nazé  
Serge Pouts-Lajus  
Éric Chauvin

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Le système éducatif et ses évolutions

- L'administration territoriale et l'État
- La décentralisation : l'acte I et l'acte II
- Vers un acte III de la décentralisation ?
- Décentralisation et déconcentration

### L'acte II de la décentralisation

- La loi du 13 août 2004
- La carte scolaire
- Le transfert des agents TOS
- La restauration scolaire
- Les cités scolaires
- Les logements de fonction
- La convention entre la collectivité territoriale et les EPLE

### L'EPLE : organisation et fonctionnement

- Le statut juridique
- Les instances
- Le fonctionnement administratif et financier
- L'autonomie de l'EPLE : mythe et réalité

### L'EPLE : les hommes

- Le chef d'établissement
- Les personnels territoriaux
- Le gestionnaire et le comptable
- Les équipes enseignantes

### L'EPLE : la mission éducative

- Le projet d'établissement
- Les TICE, les ENT, l'informatique administrative
- L'accompagnement à la scolarité
- Les actions complémentaires de la collectivité territoriale

### L'EPLE : le patrimoine et son entretien

- Le patrimoine mobilier et immobilier de l'EPLE
- Les responsabilités respectives du propriétaire et du locataire
- Les équipes mobiles territoriales

# L'autonomie des EPLE : compétences et responsabilités des EPLE et des collectivités territoriales



LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2009	jeudi 18 et vendredi 19 mars 2010	950 €

**PUBLIC** : les cadres des directions de l'éducation

## OBJECTIFS

La gestion des personnels transférés, du service d'hébergement, des logements de fonction, et bientôt la mise en œuvre des dispositions financières découlant de la LOLF : autant de sujets susceptibles de susciter des incompréhensions, voire des désaccords entre la collectivité et les chefs d'établissement.

Dans ce contexte, il paraît important que les responsables soient en mesure d'apprécier l'étendue des missions des collectivités territoriales mais aussi les limites de l'autonomie revendiquée par les EPLE.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- apprécier le concept d'autonomie du point de vue juridique et pratique ;
- différencier les responsabilités respectives de l'EPLE, de l'État et des collectivités territoriales ;
- évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités ;
- gérer les relations avec les chefs d'établissement.

*Comment concilier l'exercice des missions de la collectivité territoriale avec l'autonomie de l'EPLE ?  
Comment sont formulées et appliquées les orientations de la collectivité territoriale en matière budgétaire ?  
Jusqu'où la collectivité peut-elle intervenir dans la gestion des EPLE ?*

*Dans quel cadre formaliser son intervention ?  
Comment établir le partenariat avec les autorités académiques et les EPLE ?*

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Bernard Toulemonde  
Daniel Tonneau  
Annie Barthélémy

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### La notion d'autonomie des EPLE

- Au point de vue juridique : quelles compétences ?
  - Des compétences limitatives
  - Des compétences encadrées : la tutelle
  - Des compétences résiduelles : comparaison avec les collectivités territoriales et les universités
- Au point de vue pratique : une autonomie variable
  - Dans le temps
  - Dans l'espace

### De l'acte I à l'acte II : évolution des missions des collectivités territoriales et incidence sur l'autonomie de l'EPLE

- Les logements de fonction : une prise en charge substantielle par la collectivité territoriale
- Le service d'hébergement : une autonomie résiduelle
- Le budget et les finances : une autonomie encadrée
- Les ATT : un partenariat de fait

### Les initiatives propres des collectivités territoriales

- En partenariat
- Dans le cadre d'expérimentations
- Prescrites par des instructions

### Les relations des chefs d'établissement avec leurs autorités

- Une « double hiérarchie »
  - Chef d'établissement / autorité académique
  - Chef d'établissement / président de la collectivité territoriale
- Les conventions et les instructions

### Les responsabilités respectives de l'EPLE, de l'État et de la collectivité territoriale

- La responsabilité civile
  - L'organisation du service public
  - La sécurité des personnes et des biens
  - L'entretien de l'ouvrage public
- La responsabilité pénale
  - La nature juridique de la faute pénale
  - La faute non intentionnelle

# Les collectivités territoriales et la sectorisation scolaire

LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS	PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 21 et vendredi 22 janvier 2010	950 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents des conseils généraux en charge du dossier de la sectorisation scolaire et le personnel intéressé des conseils régionaux

## OBJECTIFS

La loi du 13 août 2004 et les nouvelles orientations de la politique gouvernementale en matière de carte scolaire confrontent les collectivités territoriales à de nouveaux enjeux. De plus, dans ce domaine, le partage des compétences entre les services académiques et les collectivités territoriales ne fait qu'ajouter à la complexité des situations.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- connaître le dispositif de la carte scolaire, son histoire et ses principes ;
- appréhender, ici et maintenant, les enjeux de la sectorisation ;
- maîtriser les outils d'analyse et de prévision de la démographie scolaire ;
- participer à l'élaboration de la politique territoriale.

*Sectorisation scolaire, carte scolaire, de quoi s'agit-il ?  
La carte scolaire permet-elle de lutter contre la discrimination sociale ?*

*Est-elle un outil efficace de planification ?*

*Qu'en est-il des pratiques des pays voisins ?*

*Quelles procédures et quels outils pour établir des prévisions fiables ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Jean-Claude Émin

Jean-Marie Duval

Bernard Toulemonde

## CONTACT

Martine Bâlon

Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :

www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Les éléments du débat

- **De quoi s'agit-il ?**
  - La carte scolaire, qu'est-ce ?
  - L'historique : évolution des concepts et des pratiques
  - Le droit aujourd'hui - École, collège, lycée : qui sectorise ? Qui affecte ? Selon quelles règles ?
  - La réalité actuelle des établissements : les collèges, différents ou semblables, selon quels critères ?
- **Les problématiques politiques**
  - La rationalisation des investissements
  - La planification des équipements et des flux
  - La liberté de choix pour les parents
  - La concurrence permet-elle d'améliorer les résultats ?
  - Ségrégation ou mixité sociale
  - La qualité de l'offre scolaire
  - La question des établissements d'enseignement privés
- **Les orientations gouvernementales actuelles et leurs évolutions prévisibles**
  - La politique du ministre
  - Le point de vue des partenaires et des usagers
  - Qu'en est-il des pays voisins ?

### Des données et des outils statistiques pour l'action

*Étude de cas sur un département :* redéfinir une sectorisation et modifier les implantations d'établissements

- **Le partenariat État/collectivités territoriales en matière d'échange de données statistiques**
  - Les données disponibles
  - Quelle méthode de traitement des données ?
- **Comment apprécier le fonctionnement des secteurs de collège ?**
  - Attractivité / contournement / mixité sociale
  - Les indicateurs pour un tableau de bord
- **Comment apprécier le fonctionnement des établissements ?**
  - Un modèle pour décrire le fonctionnement des établissements
  - Les indicateurs à retenir et la méthode d'analyse
- **Comment prévoir l'évolution des effectifs ?**
  - Données et techniques
  - Les collaborations possibles

# Les espaces numériques de travail (ENT) : solutions industrielles, projets en cours, méthodologie de mise en œuvre

LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2009	jeudi 18 et vendredi 19 mars 2010	950 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents des services de l'éducation des départements et des régions déjà engagés dans un projet ENT ou qui envisagent de le faire.  
La formation ne réclame pas de compétences techniques particulières

## OBJECTIFS

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- faire le point sur les ENT : définition, schéma directeur national, acteurs institutionnels, offres des industriels, expérimentations et déploiements en cours, projets émergents, évolution des approches ;
- maîtriser l'ensemble des problématiques techniques, économiques, juridiques et organisationnelles relatives au déploiement d'un ENT ;
- disposer des méthodes et des connaissances de base requises pour la conduite et le pilotage d'un projet ENT sur un territoire.

*Combien coûte un ENT ? Comment les coûts se répartissent-ils entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement ? Comment répartir les charges entre les collectivités territoriales et l'éducation nationale ?*

*Quels bénéfices spécifiques les collectivités peuvent-elles retirer des projets ENT ?*

*Quelles sont les formes juridiques de partenariat pratiquées entre les collectivités d'une part, et avec les rectorats d'autre part ? Quelles sont les plus adaptées ?*

*Quels sont les avantages et les inconvénients des solutions d'ENT basées sur le logiciel libre ?*

*Comment aborder les questions de sécurité et de confidentialité des données ?*

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Serge Pouts-Lajus

Les responsables d'un département et d'une région engagés dans un projet ENT

## CONTACT

Martine Bâlon

Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :

www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### L'état des lieux

- Le point sur les TICE
  - Les évolutions depuis la décentralisation, en France et à l'étranger
  - Les questions récurrentes et les questions nouvelles
- Introduction à la problématique des ENT
  - Des définitions
  - Les objectifs
  - L'historique
  - La mise en perspective
  - Les comparaisons internationales
- Les aspects techniques
  - L'architecture et les fonctionnalités des services composant un ENT
  - L'hébergement
  - La sécurité et la confidentialité des données
- La typologie des services et des usages (pédagogie, vie scolaire, ressources documentaires, communication, publication, gestion, etc.)
- Le panorama des solutions industrielles (propriétaires et libres) existantes et à venir

### L'organisation et la mise en œuvre

- La gouvernance des projets ENT - Le partage des responsabilités et des charges entre l'éducation nationale et les collectivités
- Les scénarios de déploiement
  - Les structures de portage : groupement d'achat, GIP, conventions, etc.
  - Les mesures d'accompagnement : communication, évaluation, formation, assistance des utilisateurs, etc.
- L'évaluation du coût d'un projet ENT
  - La décomposition par postes
  - Investissement et fonctionnement
  - Les coûts de maîtrise d'œuvre
  - Les coûts fixes, variables et récurrents
  - La répartition de la dépense sur la durée et entre les partenaires
- Les recommandations pour la mise en place et la conduite d'un projet ENT

*Au cours de la formation, les projets ENT d'un département et d'une région seront présentés par leur responsable et étudiés collectivement.*

# Les collectivités territoriales et les logements de fonction des EPLE

LIEU	DATES / DURÉE : 3 JOURS (2 JOURS + 1 JOUR)		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2009 et vendredi 4 décembre 2009	jeudi 11 et vendredi 12 mars 2010 et mardi 30 mars 2010	1250 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents des services en charge des logements de fonction dans les directions de l'éducation

## OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- maîtriser les connaissances juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux ;
- formuler des instructions claires aux EPLE ;
- apprécier les propositions des établissements ;
- assurer l'adéquation entre les demandes et la dévolution définitive des logements de fonction ;
- prévenir le contentieux par des titres d'occupation complets ;
- gérer les éventuels contentieux en préservant l'intérêt du service.

*Quels sont les textes qui déterminent aujourd'hui la gestion des logements de fonction ?*

*Les personnels de l'État et les personnels territoriaux sont-ils traités de la même façon ?*

*Comment apprécier une nécessité absolue de service (NAS) ?*

*Qui est chargé de l'entretien des logements de fonction ?*

*Peut-on exiger une caution de l'occupant ?*

*Que faire face à une occupation sans titre ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Bernard Toulemonde

Marie-Dolorès Cornillon

## CONTACT

Martine Bâlon

Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :

www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Les procédures de dévolution et d'administration

- **Les principes généraux**
  - Le logement de fonction est-il un droit ?
  - Qui peut bénéficier d'un logement de fonction ?
  - Le partage du parc entre personnels de l'État et personnels territoriaux
  - Les logiques statutaires et patrimoniales
  - Les procédures et les instructions de la collectivité
  - La nature des propositions du conseil d'administration et l'ordre d'attribution des logements
- **Les logements occupés par les personnels de l'État**
  - Les textes de référence
  - Les fonctions bénéficiaires d'un logement de fonction
  - La dévolution des logements et le régime d'occupation
  - Les procédures
  - Les obligations liées au logement de fonction
  - Le cas des cités scolaires
- **Les logements occupés par les personnels territoriaux**
  - Les textes de référence
  - La jurisprudence
  - Le principe de parité
  - Les concepts de « nécessité absolue de service » (NAS) et de l'« utilité de service » (US)
  - La délibération de la collectivité territoriale
  - La mise en œuvre de la délibération
- **Le titre d'occupation d'un logement de fonction**
  - Son contenu
  - Les états des lieux
  - L'usage et l'entretien du logement
  - Les avantages en nature
  - La fin de la concession de logement
  - La fiscalisation des avantages en nature

### La prévention et la gestion des contentieux

- **Préambule : les anomalies constatées et à prévenir**
- **La suspension de la jouissance du logement**
  - Suspension liée à la situation de l'occupant
  - Suspension liée à la situation des locaux
- **La jurisprudence liée au régime d'occupation des locaux**
  - Les NAS et US des agents techniques territoriaux
  - Les contreparties et les responsabilités du chef d'établissement
  - Les redevances et les charges locatives
- **L'occupation sans titre et l'expulsion**
  - L'expiration de l'occupation
  - L'usage anormal du logement
  - La procédure d'expulsion
- **Les questions fiscales**

# Les cités scolaires dans le cadre de la loi du 13 août 2004 : les nouveaux modes de gestion

LIEU	DATE / DURÉE : 1 JOUR	PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	mardi 16 mars 2010	540 €

**PUBLIC :** les cadres des directions de l'éducation

## OBJECTIFS

La loi du 13 août 2004 contraint les collectivités territoriales à définir de nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des cités scolaires et à réviser fondamentalement la convention qui lie les partenaires.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de :

- mieux appréhender le nouveau contexte juridique ;
- s'approprier, dans leur complexité, l'ensemble des données techniques, administratives, financières et organisationnelles des problèmes posés.

*Comment s'exercent les responsabilités de chacun des partenaires ?*

*Qu'en est-il du management des agents techniques territoriaux et de l'organisation de leur travail ?*

*Comment déterminer la participation des collectivités ? Selon quels critères ?*

*Comment répartir les logements de fonction ?*

*Comment faire apparaître clairement les charges communes ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Laure Audeguy  
Bernard Toulemonde

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Le contexte légal actuel

- Les références réglementaires
- L'article L. 216-4 du Code de l'éducation

### La convention entre les collectivités de rattachement

- Le choix de la collectivité en charge de la cité scolaire
- Les agents techniques territoriaux
- Les grosses réparations et les équipements
- Les critères de répartition des charges
- Le budget de fonctionnement
- Les services communs dont le service de restauration
- Des exemples de convention

### La convention entre les EPLE

- Convention ou règlement intérieur ?
- La convention entre les collectivités
- La convention entre les EPLE
- La contractualisation
- Le mode de gestion des charges communes
- La comptabilisation et le suivi comptable des charges communes

*Les stagiaires seront invités à réfléchir collectivement, à travers des exemples concrets, aux objectifs et aux contenus des nouvelles conventions à négocier.*

# Le contrôle des actes budgétaires des établissements publics locaux d'enseignement agricole

LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS	PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 3 et vendredi 4 décembre 2009	950 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents des conseils régionaux en charge du contrôle financier des EPLEA

## OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEA ;
- appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux collectivités territoriales ;
- maîtriser les méthodes concrètes et les outils pratiques permettant d'exercer les fonctions de gestion et de contrôle, dans les meilleures conditions de rigueur et d'efficacité.

*Quels sont les textes qui régissent aujourd'hui l'enseignement agricole public ?*

*Comment fonctionnent les centres constitutifs des EPLEA ?*

*Qu'en est-il de l'exploitation agricole ?*

*Quelle est la structure du budget global et des budgets détaillés ?*

*Comment élaborer les documents budgétaires ?*

*Comment contrôler les budgets ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Hervé Coutin  
Daniel Tonneau

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### La mission « enseignement »

- L'histoire : les sept étapes depuis 1848
- Le ministère de l'agriculture et ses services
- Les filières, les établissements, les élèves

### L'organisation administrative

- Les textes qui régissent l'EPLEA
- L'EPLEA
- Les centres constitutifs de l'EPLEA
- Les instances

### L'organisation financière

- Les textes de référence
- Le logiciel COCWINELLE

### Les documents budgétaires

- Le budget global
- L'état prévisionnel des recettes et dépenses (EPRD)
- Les tableaux par centre : lycée d'enseignement général et technologique agricole, centre de formation professionnel et de promotion agricole, et l'exploitation agricole

### Le contrôle du budget

- Les articulations entre les différents documents
- La présentation globale votée par le conseil de l'EPLEA
- La présentation par fonction

### Les décisions budgétaires modificatives

- La forme
- Les modalités

# Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré

LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2009	jeudi 28 et vendredi 29 janvier 2010	950 €

**PUBLIC** : les cadres des directions de l'éducation en charge des établissements d'enseignement privés

## OBJECTIFS

Les collectivités territoriales exercent des responsabilités nouvelles vis-à-vis de l'enseignement privé ; elles prennent en charge, notamment, les forfaits d'externat destinés aux collèges et lycées privés, forfaits dont elles doivent calculer le montant par référence à l'enseignement public.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure, en ce qui concerne les établissements d'enseignement privés, de mieux :

- appréhender les responsabilités des collectivités territoriales ;
- connaître le cadre juridique ;
- comprendre l'organisation et le fonctionnement des établissements ;
- maîtriser les modalités de financement.

*Qu'est-ce que le contrat d'association ?  
Comment fonctionnent les établissements privés ?  
Comment calcule-t-on les forfaits d'externat ?  
Dans quelle mesure une collectivité territoriale peut-elle subventionner l'équipement et les investissements de l'enseignement privé ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Ferdinand Bellengier  
Bernard Toulemonde

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Le cadre général des relations

- Les établissements d'enseignement privés
- Les interlocuteurs : chefs d'établissement, directeurs diocésains, CODIEC, CAEC
- Les organes de concertation : commissions de concertation et organes financiers des OGEC

### Le cadre juridique

- Le contrat d'association
- Les dispositions relatives à la prise en charge des dépenses

### La planification des formations

- Le schéma prévisionnel des formations
- Le PRDF

### Les « forfaits d'externat »

- Mode de calcul et montant
- Les conditions de versement
- Les conditions d'utilisation, le compte-rendu et le contrôle
- Les contentieux

### Les dépenses d'investissement et d'équipement

- Les subventions : les limites à respecter
- La mise à disposition de locaux
- Les garanties d'emprunt

# La restauration scolaire et l'hébergement

LIEU	DATES / DURÉE : 3 JOURS		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2009	mercredi 13, jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2010	1250 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents des services concernés par ce dossier

## OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- appréhender le contenu de la mission de la collectivité ;
- définir les obligations de l'EPLÉ ;
- évaluer le coût du repas et le coût de l'internat ;
- analyser le financement des services ;
- fixer une politique tarifaire fondée sur la réalité des coûts ;
- déterminer les tarifs applicables ;
- proposer des modes de paiement adaptés aux attentes des usagers ;
- maîtriser les conditions permettant un service de qualité.

*Quels sont les textes qui régissent la restauration et l'internat dans les EPLE ?*

*Comment déterminer le coût de fonctionnement d'un internat ?*

*Quelle est la structure du budget de la restauration scolaire ?*

*Quel est le mode de distribution le plus pertinent ?*

*Quelles sont les dépenses incombant aux EPLE ?*

*Un internat peut-il s'autofinancer ?*

*Que paient les commensaux ?*

*Pourquoi et comment parvenir à l'harmonisation des tarifs ?*

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Annie Barthélémy  
Bernard Toulemonde  
Jean-Pierre Gauthereau  
Daniel Tonneau

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### La définition de la mission de la restauration scolaire et de l'hébergement

- Une restauration collective hors foyer
- Les spécificités de la restauration scolaire
- Les spécificités de l'hébergement

### Le cadre juridique

- C'est un service public
- Quelles conséquences juridiques ?
- Les catégories d'usagers accueillis
- Les différents modes de gestion

### La problématique de la tarification et du financement de la restauration et de l'internat

- La structure du budget des EPLE
- L'historique des tarifs
- Le décret 753 du 29 juin 2006
- Le coût global et le coût unitaire
- Les sources de financement de l'internat
- Les différents modes de facturation
- Les différents modes de paiement

### Étude de cas : une politique tarifaire mise en œuvre par un département

- Les commensaux
- Les élèves

### La mise en œuvre de la politique territoriale

- La modernisation des équipements de gestion
- La recherche de la maîtrise des coûts
- Un partenariat avec l'EPLÉ
- La gestion des personnels territoriaux

### Conclusion : la restauration scolaire, un enjeu important pour la collectivité territoriale

- Un enjeu de santé publique
- Un enjeu économique
- Un enjeu éducatif
- Un enjeu politique

# L'hygiène et la sécurité alimentaire dans la restauration scolaire : le paquet hygiène 2006 et la méthode HACCP



LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 1 <sup>er</sup> et vendredi 2 octobre 2009	jeudi 27 et vendredi 28 mai 2010	950 €

**PUBLIC** : les cadres et les agents des services concernés par ce dossier

## OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- maîtriser la nature et les formes des missions qui incombent aux collectivités territoriales ;
- connaître et savoir mettre en œuvre, dans les EPLE, les nouvelles dispositions réglementaires ;
- appréhender les contraintes de l'hygiène et de la sécurité alimentaire ;
- connaître les moyens de sensibiliser les agents des EPLE aux dangers liés à l'hygiène ;
- concilier hygiène alimentaire, infrastructures et équipements ;
- élaborer un dispositif de formation « paquet hygiène 2006 » pour les agents des EPLE.

*Quels sont les textes qui régissent aujourd'hui l'hygiène et la sécurité alimentaire dans la restauration collective ?*

*Quels sont les principes de la méthode HACCP ? Comment utiliser le guide des bonnes pratiques d'hygiène ?*

*La traçabilité : pourquoi ? Comment ?*

*Quels sont les documents à présenter lors d'une inspection ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Dominique Voisin  
Michèle Dolmazon

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Les problématiques de la restauration collective

- Les exigences de la qualité
- Le management de la qualité
- Les attentes des consommateurs

### L'assurance qualité

- Une définition
- L'historique
- Les normes

### La méthode HACCP

- L'historique
- Les 7 principes
- Les 12 étapes

### Le « paquet hygiène 2006 »

- Les textes
- Les 13 principales nouveautés réglementaires
- Le règlement CE 852/2004 et son annexe
- La traçabilité
- Exemple concret de traçabilité

### Le guide des bonnes pratiques d'hygiène adapté à la méthode des 5M

- La construction du guide
- Le diagramme de fabrication
- La détermination des dangers et des points critiques et la mise en place des actions correctives

### Les « toxi-infections alimentaires collectives » (TIAC)

- La définition
- Des notions de microbiologie
- La prévention
- La gestion d'une TIAC

### Le plan de nettoyage et de désinfection et le classeur d'archivage en vue des inspections

### L'hygiène et la sécurité alimentaire dans les EPLE : le dispositif de management

- Les objectifs
- La cellule de veille
- La formation initiale et continue des cadres et des agents

# La gestion de la carte des emplois des agents techniques territoriaux : quelle politique ? Quels critères ? Quelles méthodes ?



LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 12 et vendredi 13 novembre 2009	jeudi 25 et vendredi 26 mars 2010	950 €

**PUBLIC** : les cadres des services de l'éducation en charge de la gestion et du management des agents techniques territoriaux des EPLE

## OBJECTIFS

Les collectivités territoriales, depuis la loi du 13 août 2004, sont confrontées au problème complexe du recrutement, de l'affectation et du management des agents techniques territoriaux des EPLE. Héritières de situations souvent incertaines, elles souhaitent aujourd'hui prévoir les besoins et répartir les postes avec le maximum de rigueur et d'équité afin d'offrir aux EPLE les moyens d'assurer leurs missions de service public dans les meilleures conditions.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- définir les services et appréhender les différents modes d'organisation possible ;
- connaître les missions des agents et les exigences de leur recrutement, de leur formation et de leur encadrement ;
- maîtriser les méthodes permettant d'évaluer les besoins de manière rationnelle et équitable ;
- appréhender les éléments constitutifs d'un outil informatique adapté pour la répartition et la gestion prévisionnelle des effectifs.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Annie Barthélémy

Jean-Pierre Gauthereau, directeur adjoint du service « missions et ressources des établissements » de la direction de l'éducation et de la jeunesse du conseil général de l'Oise

Caroline Charron, responsable du département « décentralisation » au sein du service « décentralisation et fonctionnement » de la direction des lycées du conseil régional de Bourgogne

## CONTACT

Martine Bâlon

Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :

www.education-territoires.com

## PROGRAMME

*Cette formation s'appuie sur la présentation et l'analyse collective de dispositifs mis en œuvre dans un département et une région.*

### Les fondements de la politique de la collectivité

- Le cadre de la loi et le contexte
- L'héritage transmis par l'État
  - Un contexte de pénurie
  - Des données quantitatives non fiables
  - Des disparités dans la situation des personnels
- Présentation des deux collectivités témoins
- Les objectifs fondamentaux et immédiats
  - Rattraper les déficits
  - Définir la dotation minimum et les missions prioritaires
  - Harmoniser la situation des personnels

### Réaliser l'état des lieux pour définir des ratios

- La problématique
  - Le choix des critères et les sources d'information
  - L'existant et ses limites
- Les données quantitatives
  - Les données concernant le personnel
  - Les données concernant les EPLE
- L'exploitation des données quantitatives : le barème de base
  - Le choix des indicateurs
  - La définition de ratios et de valeurs de références
- La prise en compte des sujétions particulières

### La réorganisation fonctionnelle des missions menées par deux collectivités

- La définition d'une politique générale
  - Adapter les postes et les emplois
  - Résorber les emplois précaires et ajuster les dotations
  - Valoriser les compétences
- La recherche de modes d'organisation adaptés
- Les « chantiers » et objectifs à court et moyen terme : quels leviers pour optimiser ?
- La mise en œuvre et les méthodes
  - Le dialogue avec les EPLE
  - L'actualisation des informations et le suivi
  - La synergie entre services de la collectivité
  - Le calendrier et les tableaux de bord

# Les agents techniques territoriaux des EPLE : organisation du travail, prévention des risques professionnels et améliorations des performances



LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS	PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2009	950 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents en charge de l'organisation du travail, de l'encadrement et de la formation des ATT dans les EPLE

## OBJECTIFS

Les collectivités territoriales, qui exercent désormais l'entière responsabilité des missions des ATT, mesurent l'intérêt de disposer, dans les EPLE, d'équipes d'agents aussi compétents qu'efficaces. Cela passe, entre autres, par la mise en place d'une organisation du travail adaptée et performante et d'une stratégie de prévention des risques professionnels.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- connaître les exigences de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ;
- maîtriser les missions de prévention qui incombent aux cadres des collectivités territoriales ;
- connaître les conséquences économiques des accidents de service ;
- connaître la réglementation en matière d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- appréhender les facteurs susceptibles de mettre en cause l'intégrité physique des agents et ceux qui sont responsables de l'augmentation de la pénibilité des tâches ;
- concevoir une stratégie de prévention et d'amélioration des performances ;
- définir un dispositif de formation des agents.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Claude Lefebvre

Yves Nazé

Marielle Doreau, directeur « emplois et compétences » du conseil général du Morbihan

Anne-Audrey Denes : gestionnaire du collège Saint Exupéry de Vannes

## CONTACT

Martine Bâlon

Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :

www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### L'hygiène et la sécurité : le cadre juridique

- Le décret 85-603 du 10 juin 1985
- L'article L. 231-3-1 du Code du travail
- Les articles R. 231-70 et R. 231-71 du Code du travail

### L'encadrement et la prévention

- Les missions de l'encadrement
- Le rôle et la place de la prévention

### Les statistiques des accidents du travail

- Les données chiffrées
- Les principales causes

### Les réglementations relatives aux équipements de protection individuelle

### Étude de cas : une expérience innovante menée par le Conseil général du Morbihan

### Conclusion : la mise en place d'une stratégie de prévention

# Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE : données juridiques, techniques et politiques

LIEU	DATES / DURÉE : 6 JOURS (3 SESSIONS DE 2 JOURS)			PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeu 24 et ven 25 sept 09 jeu 8 et ven 9 oct 09 mer 21 et jeu 22 oct 09	jeu 7 et ven 8 janv 10 jeu 21 et ven 22 janv 10 jeu 4 et ven 5 fév 10	jeu 6 et ven 7 mai 10 jeu 20 et ven 21 mai 10 jeu 10 et ven 11 juin 10	2050 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents en charge du contrôle budgétaire et financier des EPLE et disposant des connaissances de base en finances et comptabilité publiques

## OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- maîtriser les principes juridiques qui régissent les actes budgétaires et financiers des EPLE ;
- identifier la part d'autonomie financière de l'EPLE ;
- maîtriser les responsabilités des collectivités ;
- s'approprier les méthodes concrètes et les outils pratiques nécessaires pour contrôler et valider les budgets et les décisions budgétaires modificatives (DBM) ;
- formaliser les instructions aux EPLE.

*Comment vérifier la sincérité d'un budget ?*

*Sur quels critères la collectivité peut-elle rejeter une DBM ?*

*Comment se définit l'autorisation budgétaire ?*

*Comment doit être traitée une subvention complémentaire ?*

*Comment se construit le budget du R2 ?*

*Quelles règles s'appliquent aux services spéciaux ?*

*Quelle procédure pour le règlement d'un budget ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Laure Audeguy

Annie Barthélemy

Marie-Dolorès Cornillon

Francine Rossignol

Jean-Marc Reynaud

François Chambrette

## CONTACT

Martine Bâlon

Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :

www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Les principes fondamentaux

- Les fondements juridiques : le statut de l'EPLE
- Les caractéristiques de l'acte budgétaire
- Les principes généraux du droit budgétaire et leur application aux EPLE
- La structure du budget et les incidences de la LOLF

### L'élaboration du budget des différents services

- Le budget du service général et de l'enseignement technologique
  - Les objectifs politiques
  - Les données de base
  - Le recensement des produits
  - Les choix budgétaires
  - L'équilibre
- Les budgets des autres services
  - Le service annexe d'hébergement
  - Les autres services spéciaux avec réserves
  - Les autres services spéciaux sans réserves

### Le vote du budget

- La compétence du conseil d'administration
- Le calendrier
- La transmission des actes

### Le contrôle du budget

- Le contrôle des pièces
- Le contrôle du respect des instructions de la collectivité

### L'arrêt du budget

- L'accord
- Le règlement conjoint
- La saisine de la Chambre régionale des comptes

### L'exécution du budget

- Les étapes de l'exécution budgétaire
- L'articulation entre les comptabilités budgétaire et générale

### Les décisions budgétaires modificatives

- La réglementation
- Les procédures

*Pendant la formation, des cas concrets seront exposés et étudiés.*

# Le compte financier des EPLE : vérifications et analyse

LIEU	DATES / DURÉE : 4 JOURS (2 SESSIONS DE 2 JOURS)		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2010 jeudi 28 et vendredi 29 janvier 2010	jeudi 27 et vendredi 28 mai 2010 jeudi 10 et vendredi 11 juin 2010	1520 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents ayant suivi le stage « Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE » (voir ci-contre)

## OBJECTIFS

À partir d'apports théoriques et sur la base de documents réels, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE ;
- exercer un contrôle pertinent des comptes financiers ;
- lire une balance ;
- interpréter le résultat ;
- vérifier le montant des réserves ;
- définir des indicateurs permettant de comparer les établissements ;
- identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations ;
- apprécier les demandes complémentaires des EPLE.

*Comment un EPLE élabore-t-il son compte financier ?  
Les services annexes gérés par un EPLE interfèrent-ils sur le résultat ?*

*Quelle est la part des ressources propres de l'EPLE ?  
Comment vérifier les réserves disponibles ?  
Quelle est la véritable valeur du patrimoine d'un EPLE ?*

Ces questions, et bien d'autres encore, trouveront des réponses au cours de la formation.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Laure Audeguy  
Marie-Dolorès Cornillon  
Jean-Marc Reynaud

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Le compte financier, compte-rendu de l'exécution du budget

- Les objectifs et le rôle de la collectivité
- Le calendrier et la procédure

### La comptabilité, un outil au service de la gestion

- Les principes et la finalité
- La technique comptable
- La balance

### L'élaboration et la vérification du compte financier

- Les écritures de fin d'exercice
- Le contrôle du compte financier
  - Les pièces du compte financier
  - Le contrôle des comptes d'exploitation
  - L'intégration du résultat
  - L'exécution comptable
  - Le contrôle des comptes de bilan

### Le tableau de bord, instrument d'analyse et de gestion

- Définition et objectifs
- L'élaboration
- La lecture et l'interprétation

### Une méthode pour l'analyse du compte financier

- La classification des EPLE
- L'identification de la formation initiale
- Les indicateurs de fonctionnement
- Les indicateurs de structure
- L'utilisation des données des comptes financiers

# Les commandes publiques des EPLE : quel pilotage par les collectivités territoriales ?



LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS		PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2009	jeudi 11 et vendredi 12 mars 2010	950 €

**PUBLIC :** les cadres et les agents des directions de l'éducation chargés de la gestion et du contrôle des EPLE, ainsi que ceux des directions chargées des commandes et des marchés publics

## OBJECTIFS

Avec la loi du 13 août 2004, la responsabilité financière des départements et des régions s'est trouvée singulièrement renforcée. Afin de maîtriser leurs dépenses tout en assurant un service de qualité, les collectivités territoriales se doivent d'être attentives non seulement à la qualité de la gestion des budgets de fonctionnement des EPLE mais aussi à la nature et à la forme des dépenses engagées. À ce titre, les groupements d'achats et les commandes directes par la collectivité s'avèrent être des dispositifs susceptibles de favoriser une meilleure gestion des fonds publics.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- apprécier les particularités des EPLE en matière de droit des marchés publics ;
- anticiper les évolutions majeures qui vont modifier l'organisation des EPLE ;
- construire une collaboration étroite entre les établissements et les autorités hiérarchiques et fonctionnelles (conseils régionaux et conseils généraux, service de l'État) dans le domaine de l'achat public ;
- exercer une mission de conseil auprès des EPLE dans le domaine des commandes publiques ;
- apprécier les besoins de formation des personnels des établissements.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Éric Chauvin  
Daniel Tonneau

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Les sources du droit des marchés publics et les évolutions récentes du code des marchés publics

- Les normes constitutionnelles et législatives
- Les normes communautaires
- Les normes réglementaires et jurisprudentielles
- Les normes contractuelles

### La notion de marché public : critères et définitions de l'achat public

- La nature du contrat
- Définitions : acheteur et opérateur public
- Le prix : un critère évolutif

### La passation des marchés publics

- Les principes fondamentaux de la mise en concurrence
- Les procédures de passation du marché public
- L'organisation de la consultation : les spécificités de l'EPL
- Le choix : les procédures et les risques
- Le contrôle de la passation du marché public : un domaine peu connu dans l'EPL

### L'exécution des marchés publics

- Les obligations
- Les modalités générales d'exécution
- Les responsabilités et les litiges : principes généraux
- L'EPL, la collectivité territoriale et le juge : sécurité et évolution du contentieux en matière de droit des marchés publics

### L'évolution du droit de la commande publique : quelles nouvelles missions pour les collectivités territoriales ?

- La liberté contractuelle dans les contrats publics
- La mutualisation : un atout pour l'EPL et la collectivité territoriale ?
- L'assouplissement de la collégialité : quel intérêt ? Quels risques ?
- L'accroissement du champ d'intervention du juge administratif

# Les collectivités territoriales et les contentieux des EPLE

LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS	PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 7 et vendredi 8 janvier 2010	950 €

**PUBLIC :** les cadres des directions de l'éducation en charge de la gestion, du management ou du contrôle des EPLE, ainsi que les cadres concernés des directions des affaires juridiques

## OBJECTIFS

L'EPLE doit faire face, compte tenu de la grande variété des publics qu'il accueille, à des contentieux divers et très souvent complexes, dans un contexte juridique en constante évolution.

La répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales rend les procédures et les contentieux devant les tribunaux de plus en plus délicats à conduire.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure :

- de connaître en profondeur, du point de vue juridique, les compétences et les responsabilités de l'EPLE ;
- de maîtriser les connaissances juridiques fines qui permettent d'éviter ou de conduire une procédure contentieuse impliquant l'EPLE, les collectivités locales et l'État ;
- d'identifier les sources de contentieux ;
- de sécuriser les argumentaires juridiques à la lumière des récents développements jurisprudentiels ;
- d'instaurer des collaborations efficaces avec les EPLE.

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Éric Chauvin  
Daniel Tonneau

## CONTACT

Martine Bâlon  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
mb@education-territoires.com  
Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Les contentieux des contrats dans l'EPLE

- L'EPLE et ses compétences en matière de marchés publics
- Les types de marchés publics passés au sein de l'EPLE
- Les contentieux des contrats publics
- Les conséquences du contentieux dans l'organisation et le fonctionnement de l'EPLE

### Le contentieux de la responsabilité extracontractuelle

- Les principes fondamentaux de la responsabilité administrative
- Les régimes de responsabilité
- Les particularités procédurales
- La structure de l'argumentation juridique

### Le contentieux des services publics

- Le contentieux dirigé contre une réglementation existante
- Le contentieux contre une mesure individuelle
- Le contentieux des créances non-fiscales de l'État et des collectivités territoriales

### Le contentieux des violences involontaires et la responsabilité pénale

- Les violences potentielles et les risques causés à autrui
- Les violences effectives : atteintes involontaires à l'intégrité de la personne

# Les collectivités territoriales et la gestion des situations de crise dans les EPLE

LIEU	DATES / DURÉE : 2 JOURS	PRIX NET / STAGIAIRE
Paris-Centre	jeudi 25 et vendredi 26 mars 2010	950 €

**PUBLIC :** les cadres des directions de l'éducation

## OBJECTIFS

Du fait du renforcement de leurs responsabilités, les collectivités territoriales sont désormais directement confrontées à des situations de crise dans les EPLE (agressions, atteintes aux biens, etc.).

Face à ce nouvel enjeu, il paraît important que les responsables des services de l'éducation prennent la mesure des risques encourus et maîtrisent la méthodologie de gestion des situations de crise dans les collèges et les lycées.

À l'issue de cette formation, les stagiaires seront en mesure de mieux :

- interpréter les signaux d'alerte d'une crise ;
- caractériser les différentes formes de crise qui touchent le domaine de l'éducation ;
- identifier les acteurs et les partenaires ;
- mobiliser, dans l'urgence de la crise, les intervenants et les moyens ;
- mettre en œuvre une méthode efficace et adaptée ;
- gérer les relations avec les médias.

*Quelles sont les principales situations de crise auxquelles peuvent être confrontées les directions de l'éducation et les EPLE ?*

*Faut-il constituer une cellule de crise ?*

*Comment gérer les personnels, les élèves et leurs parents ?*

*Comment gérer les médias ?*

## ÉQUIPE DE FORMATEURS

Emmanuelle Hervé-Wojcik

Dominique Berteloot, Inspecteur d'académie, directeur du centre d'aide aux établissements  
Un responsable d'une collectivité territoriale confrontée à une situation de crise en EPLE

## CONTACT

Martine Bâlon

Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12

mb@education-territoires.com

Programmes, dates et bulletin d'inscription sur :  
www.education-territoires.com

## PROGRAMME

### Les crises et leur gestion

- Les principales situations susceptibles de générer une crise dans un EPLE
  - Atteinte à une personne : agression d'un élève ou d'un membre du personnel, tentative de suicide, etc.
  - Atteinte aux biens : vandalisme important, incendie, etc.
  - Problèmes sanitaires : toxi-infection alimentaire collective, etc.
  - Atteinte à l'image : manifestation d'une association de parents d'élèves, mise en cause de la salubrité des locaux, etc.
  - Médiatisation d'un événement accidentel ou d'une polémique

### Différencier l'urgence de la crise

- La situation d'urgence : les caractéristiques et les acteurs
- Les éléments qui transforment l'urgence en crise
- Les caractéristiques de la situation de crise

### La cellule de crise : méthodes de travail

- Rôles, fonctions, missions de chacun des membres
- Méthodologie : analyse de situation, chronogramme, points fixes, méthode des scénarios
- La salle de crise

*Étude de cas :* la gestion d'une toxi-infection alimentaire collective dans le cadre de la restauration scolaire. Méthodologie de gestion de la communication en temps de crise. Témoignage d'un responsable d'une collectivité territoriale.

### La communication en situation de crise

#### La gestion des victimes et de leurs familles

- L'identification complète des victimes
- Le tableau de suivi
- La communication aux familles : savoir, comprendre, compatir et suivre
- La préparation d'un premier appel téléphonique aux familles

#### La gestion des parties prenantes

- Personnels de l'établissement : communication interne, messages et suivi
- Parents d'élèves et associations : comprendre et communiquer ; l'utilité d'une stratégie d'alliés

#### La gestion des médias

- Connaître les besoins des journalistes
- Comprendre le comportement des journalistes dans une situation de crise
- Préparer les messages clés, le document questions-réponses
- Comment faire une déclaration et répondre à une demande d'interview ?

*Étude de cas :* un cas de violence dans un lycée. Le rôle et l'intervention du recteur. Témoignage d'un responsable de l'éducation nationale.

# Informations pratiques

Pour répondre aux évolutions institutionnelles et aux demandes de nos stagiaires, nous sommes susceptibles de compléter notre programme en cours d'année. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement la rubrique « formation » de notre site [www.education-territoires.com](http://www.education-territoires.com).

Le nombre de participants par stage est au minimum 8 et au maximum 15.

Les prix comprennent les dossiers techniques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café, hors voyages et hébergement.

Pour tout renseignement relatif à nos formations, veuillez prendre contact avec Martine Bâlon :  
Tél : 01 42 71 30 98 - Fax : 01 42 78 80 12  
[mb@education-territoires.com](mailto:mb@education-territoires.com)

## AVANT LE STAGE

### Bulletin d'inscription

Il nous est retourné, complété, au plus tard un mois avant la date du stage.

### Convocation

Dès réception du bulletin d'inscription dûment complété, le stagiaire reçoit une convocation accompagnée d'une fiche pratique indiquant l'adresse du lieu de formation, les horaires du stage, les coordonnées d'une sélection d'hôtels situés à proximité du lieu de formation, etc.

### Convention de formation professionnelle continue

Elle sera adressée à la direction des ressources humaines.

## PENDANT LE STAGE

### Horaires

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

### Outils pédagogiques

Les supports de cours sont systématiquement actualisés et comprennent les références juridiques et réglementaires les plus récentes. Remis aux stagiaires, ils sont des outils de mise en application concrète des connaissances acquises au cours du stage.

### Évaluation de stage

Les résultats de l'évaluation réalisée par les stagiaires, au moyen d'un questionnaire, font l'objet d'une analyse attentive qui permet d'améliorer la formation.

### Attestation de stage

À la fin du stage, chaque stagiaire reçoit une attestation nominative de formation.

## Après le stage : [expert@education-territoires.com](mailto:expert@education-territoires.com)

Nous offrons aux stagiaires la possibilité d'interroger nos experts en leur envoyant leurs questions techniques et juridiques, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante : [expert@education-territoires.com](mailto:expert@education-territoires.com)

L'ensemble des questions posées, ainsi que les réponses précises et argumentées qui leur sont apportées, sont mises en ligne, de manière anonyme, dans la rubrique « Questions & Réponses » de notre site [www.education-territoires.com](http://www.education-territoires.com)

# Calendrier 2009 - 2010

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : [www.education-territoires.com](http://www.education-territoires.com)

	DATES	DURÉE	INTITULÉ	PAGE			
2009	SEPT.	mercredi 23, jeudi 24, vendredi 25	3 jours	La restauration scolaire et l'hébergement	12		
		jeudi 24, vendredi 25	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (1 <sup>ère</sup> session)	16		
2009	OCTOBRE	jeudi 1 <sup>er</sup> , vendredi 2	2 jours	Les collectivités territoriales et les EPLE : un parcours découverte	4		
		jeudi 1 <sup>er</sup> , vendredi 2	2 jours	L'hygiène et la sécurité alimentaire dans la restauration scolaire	13		
		jeudi 8, vendredi 9	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (2 <sup>e</sup> session)	16		
		jeudi 15, vendredi 16	2 jours	Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré	11		
		mercredi 21, jeudi 22	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (3 <sup>e</sup> session)	16		
		jeudi 12, vendredi 13	2 jours	La gestion de la carte des emplois des agents techniques territoriaux	14		
2009	NOVEMBRE	jeudi 19, vendredi 20	3 jours	Les collectivités territoriales et les logements de fonction (1 <sup>ère</sup> session)	8		
		jeudi 26, vendredi 27	2 jours	L'autonomie des EPLE	5		
		jeudi 26, vendredi 27	2 jours	Les agents techniques territoriaux des EPLE	15		
		jeudi 3, vendredi 4	2 jours	Le contrôle des actes budgétaires des établissements publics locaux d'enseignement agricole	10		
2009	DÉCEMBRE	vendredi 4	3 jours	Les collectivités territoriales et les logements de fonction (2 <sup>e</sup> session)	8		
		jeudi 10, vendredi 11	2 jours	Les espaces numériques de travail (ENT)	7		
		jeudi 10, vendredi 11	2 jours	Les commandes publiques des EPLE	18		
		jeudi 7, vendredi 8	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (1 <sup>ère</sup> session)	16		
2010	JANVIER	jeudi 7, vendredi 8	2 jours	Les collectivités territoriales et les contentieux des EPLE	19		
		mercredi 13, jeudi 14, vendredi 15	3 jours	La restauration scolaire et l'hébergement	12		
		jeudi 14, vendredi 15	4 jours	Le compte financier des EPLE (1 <sup>ère</sup> session)	17		
		jeudi 21, vendredi 22	2 jours	Les collectivités territoriales et la sectorisation scolaire	6		
		jeudi 21, vendredi 22	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (2 <sup>e</sup> session)	16		
		jeudi 28, vendredi 29	2 jours	Les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement privés du second degré	11		
		jeudi 28, vendredi 29	4 jours	Le compte financier des EPLE (2 <sup>e</sup> session)	17		
		jeudi 4, vendredi 5	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (3 <sup>e</sup> session)	16		
2010	FÉV.	jeudi 11, vendredi 12	3 jours	Les collectivités territoriales et les logements de fonction (1 <sup>ère</sup> session)	8		
		jeudi 11, vendredi 12	2 jours	Les commandes publiques des EPLE	18		
		mardi 16	1 jour	Les cités scolaires dans le cadre de la loi du 13 août 2004	9		
		jeudi 18, vendredi 19	2 jours	L'autonomie des EPLE	5		
		jeudi 18, vendredi 19	2 jours	Les espaces numériques de travail (ENT)	7		
		jeudi 25, vendredi 26	2 jours	La gestion de la carte des emplois des agents techniques territoriaux	14		
		jeudi 25, vendredi 26	2 jours	Les collectivités territoriales et la gestion des situations de crise dans les EPLE	20		
		mardi 30	3 jours	Les collectivités territoriales et les logements de fonction (2 <sup>e</sup> session)	8		
		2010	MARS	jeudi 6, vendredi 7	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (1 <sup>ère</sup> session)	16
				jeudi 20, vendredi 21	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (2 <sup>e</sup> session)	16
jeudi 27, vendredi 28	2 jours			L'hygiène et la sécurité alimentaire dans la restauration scolaire	13		
jeudi 27, vendredi 28	4 jours			Le compte financier des EPLE (1 <sup>ère</sup> session)	17		
2010	MAI	jeudi 10, vendredi 11	6 jours	Le contrôle du budget et des décisions modificatives des EPLE (3 <sup>e</sup> session)	16		
		jeudi 10, vendredi 11	4 jours	Le compte financier des EPLE (2 <sup>e</sup> session)	17		

Toutes nos formations se déroulent à Paris-Centre.  
Bulletin d'inscription page 26, également téléchargeable sur notre site Internet.

# L'équipe de formateurs



**Daniel Tonneau**

Responsable de l'ingénierie de formation.  
Consultant chargé des missions d'études administratives et financières ; formateur de cadres territoriaux et de cadres français et étrangers de l'éducation nationale ; ex-gestionnaire comptable d'EPLE.



**Yves Nazé**

Directeur pédagogique.  
Inspecteur d'académie honoraire et, pendant 9 ans, directeur de l'éducation d'une collectivité territoriale.



**Bernard Toulemonde**

Professeur agrégé de droit public. Inspecteur général honoraire et ancien recteur d'académies. Dernière publication : « Éducation et décentralisation », La Documentation Française, mars 2007.



**Malika Gravellier**

Coordonnatrice des formations.

## **Laure Audeguy**

Conseiller d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire comptable d'une cité scolaire ; formatrice de cadres des collectivités territoriales et de cadres de l'éducation nationale ; présidente du concours externe d'adjoints administratifs.

## **Annie Barthélemy**

Consultante et formatrice de cadres des collectivités territoriales ; ex-gestionnaire comptable d'EPLE, agent comptable de CRDP et formatrice de cadres de l'éducation nationale ; ex-chargée de missions auprès d'une Région pour la restauration scolaire et l'hébergement.

## **Ferdinand Bellengier**

Chef d'établissement, formateur de chefs d'établissement du second degré, auteur de l'ouvrage « Le chef d'établissement privé et l'État » paru en 2004 chez Berger-Levrault.

## **François Chambrette**

Conseiller d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire comptable d'une cité scolaire ; formateur de cadres des collectivités territoriales et, pour l'éducation nationale, de CASU stagiaires, de personnels de direction, d'IPR-IA, de directeurs de CIO, de gestionnaires comptables et administratifs.

## **Éric Chauvin**

Conseiller d'administration scolaire et universitaire et agent comptable d'EPLE et de services mutualisés ; formateur en droit public des personnels d'encadrement de l'éducation nationale ; membre de divers jurys de l'éducation nationale et du jury de sortie de l'IRA de Nantes.

## **Marie-Dolorès Cornillon**

Conseiller d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire comptable d'une cité scolaire ; formatrice de cadres des collectivités territoriales et, pour l'éducation nationale, de CASU, de stagiaires IRA et de personnels administratifs.

## **Hervé Coutin**

Chargé de mission « modernisation » au sein de la direction générale de l'alimentation ; a été formateur du ministère de l'agriculture sur les questions budgétaires et gestionnaire de lycée agricole.

## **Michèle Dolmazon**

Conseiller d'administration scolaire, ex-gestionnaire comptable d'établissements scolaires, formatrice de cadres des collectivités territoriales et, pour l'éducation nationale, des personnels de cuisine dans le cadre de la mise en place de la méthode HACCP. Membre de différents jurys de concours pour les personnels techniques.

## **Jean-Marie Duval**

Ancien chargé de mission auprès de la direction de l'évaluation du ministère de l'éducation nationale ; a été notamment directeur des études et de la prospective dans un rectorat et chargé de mission INSEE.

## **Jean-Claude Émin**

Économiste, a été notamment secrétaire général du Haut Conseil de l'évaluation de l'école.

## **Emmanuelle Hervé-Wojcik**

Ingénieur de formation, experte spécialisée dans la prévention et la gestion de crises sociales.

## **Claude Lefebvre**

Expert et formateur dans le domaine de la prévention, de la sécurité et de l'ergonomie ; intervient en France pour les collectivités territoriales et les grandes entreprises. Expert auprès de la Commission des communautés européennes pendant plus de 12 ans.

## **Serge Pouts-Lajus**

Consultant, expert dans le domaine des TICE ; auteur de nombreux articles et d'études pour le ministère de l'éducation nationale, la Commission européenne, la Caisse des dépôts et consignations, etc.

## **Jean-Marc Reynaud**

Conseiller d'administration scolaire et universitaire ; gestionnaire comptable d'EPLE, de GRETA, de services mutualisés et d'un CRDP ; formateur et membre de jurys de recrutement de l'éducation nationale.

## **Francine Rossignol**

Attaché principal d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire comptable des EPLE ; formatrice de cadres des collectivités territoriales et, pour l'éducation nationale, d'ouvriers d'entretien et d'accueil ; membre du jury de recrutement des ouvriers d'entretien et d'accueil ; formatrice pour la préparation aux concours administratifs et tutrice d'attachés d'administration nouvellement nommés.

## **Dominique Voisin**

Consultant et formateur en hygiène alimentaire dans les domaines de la restauration collective et commerciale. Animateur d'un blog sur le site internet du journal « l'hôtellerie-restauration » et auteur d'un DVD sur la nouvelle réglementation le « paquet hygiène 2006 ».

# Audits - Études - Conseil

## Depuis sa création en 2002, Éducation & Territoires

met son expertise et son expérience au service des collectivités territoriales pour les conseiller et les accompagner dans leurs missions.

Il peut s'agir d'interventions dans le domaine de l'administration, de la gestion et de la conduite des projets éducatifs, à toutes les étapes du développement de l'action : diagnostic, conception, mise en œuvre, évaluation et formation.

Notre cabinet s'est vu confier de nombreuses missions d'audits, d'études et de conseil par les collectivités : villes, départements et régions.

Ces missions couvrent la plupart de leurs champs de compétences :

gestion financière et administrative des EPLE, projets éducatifs de territoire, équipement informatique des établissements scolaires et politique de développement des usages des TIC, accompagnement à la scolarité, etc.

Toutes nos références sont sur notre site Internet : [www.education-territoires.com](http://www.education-territoires.com)



## Audits financiers des EPLE

À la faveur du contrôle des budgets et des comptes financiers des EPLE, les collectivités territoriales constatent que certains établissements se trouvent dans une situation financière critique. Pour identifier les causes des difficultés rencontrées, il est nécessaire, pour chacun des EPLE concernés, d'effectuer une analyse détaillée des budgets et des comptes financiers et de dialoguer avec l'équipe de direction et le gestionnaire.

Une fois le diagnostic établi, des préconisations sont établies pour rétablir la situation financière de l'établissement ; elles sont déclinées sous forme d'instructions précises à l'attention de l'EPLE.

Dans le cas particulier des cités scolaires, des audits financiers poussés permettent d'analyser les modes de gestion, de comptabilisation et de suivi des charges communes. Lorsque la convention appliquée ne permet pas une répartition équitable des charges communes entre les deux EPLE composant la cité scolaire, de nouvelles règles de répartition sont établies qui font l'objet d'une nouvelle convention.

**Références :** *Maine-et-Loire (3 EPLE), Alpes-Maritimes (1 EPLE), Drôme (1 cité scolaire), Aveyron (2 EPLE), Saône-et-Loire (1 cité scolaire)*

## Réunion de rentrée des chefs d'établissement

La majorité des présidents des collectivités territoriales réunissent traditionnellement, à la rentrée, l'ensemble des chefs d'établissement des lycées ou des collèges, ainsi que, le plus souvent, les adjoints et les gestionnaires. L'intervention d'Éducation & Territoires dans de telles manifestations peut prendre deux formes principales : l'animation d'une conférence suivie d'un débat sur un sujet majeur intéressant les acteurs de l'éducation (par exemple, l'acte II de la décentralisation) et l'animation d'ateliers thématiques (par exemple, sur la restauration scolaire). À partir de la rentrée scolaire 2009-2010, Éducation & Territoires propose une conférence - débat, animée par Bernard Toulemonde, sur le thème « L'acte II de la décentralisation de l'éducation, cinq ans après : acquis, écueils et perspectives ».

**Références :** *Alsace, Oise, Landes*

## Grille de calcul de la dotation de fonctionnement aux EPLE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, les collectivités territoriales attribuent une dotation annuelle de fonctionnement aux EPLE dont elles assurent la tutelle. Pour garantir un traitement juste et équitable des EPLE, maîtriser la dépense publique et intégrer leurs préoccupations stratégiques (par exemple, l'efficacité énergétique), les collectivités territoriales reprennent, complètent et enrichissent les critères d'attribution appliqués auparavant par l'État. L'analyse critique de l'existant, qui repose notamment sur l'étude des comptes financiers et des budgets de tout ou partie des EPLE, est un préalable indispensable pour redéfinir la grille de calcul de la dotation de fonctionnement. Cette démarche permet d'associer les équipes de direction et les gestionnaires des EPLE.

**Références :** *Ardennes, Drôme, Alsace, Hérault, Corse*

## Détermination des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés

La loi du 22 juillet 1983 fait obligation aux collectivités territoriales d'assurer le fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État. Elles doivent désormais verser deux forfaits (matériel et personnels) et elles sont confrontées aux problèmes complexes du calcul de leur montant. Fort de sa connaissance approfondie des textes et de la jurisprudence, et de son expérience de telles missions, Bernard Toulemonde, juriste expert d'Éducation & Territoires, peut apporter une assistance juridique dans ce domaine.

**Référence :** *Territoire de Belfort*

## Harmonisation des tarifs de restauration

La loi du 13 août 2004 a transféré aux collectivités territoriales la mission d'hébergement dans les EPLE et le décret 753 du 29 juin 2006 précise qu'il leur appartient désormais de fixer le tarif appliqué aux élèves, ce dernier ne pouvant être supérieur au coût du repas, toutes charges comprises. Dans ce contexte, l'harmonisation des tarifs s'impose aux collectivités. Pour calculer au plus juste les tarifs applicables aux différentes catégories d'usagers du service annexe d'hébergement, les collectivités doivent se fonder sur des données recensées dans les comptes financiers des EPLE et sur des informations détenues par les gestionnaires.

À partir de l'ensemble des données collectées, une grille de tarifs évolutifs et détaillés peut être établie. Son application à l'ensemble des EPLE nécessite un travail de médiation avec les représentants des établissements, la rédaction d'un nouveau règlement du service annexe d'hébergement, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle convention entre les collectivités et chacun des EPLE dont elles assurent la tutelle.

**Références :** *Maine-et-Loire, Loiret, Drôme*

## Répartition et organisation du travail des agents techniques territoriaux des EPLE

Le transfert aux collectivités territoriales des missions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration dans les EPLE s'est accompagné d'un transfert des personnels d'État qui en avaient la charge : les agents techniciens, ouvriers et de service (TOS), devenus depuis agents techniques territoriaux (ATT).

Pour mettre en place une organisation adaptée et assurer une gestion efficace de ces personnels, les collectivités doivent disposer d'une bonne connaissance des personnels transférés et pour cela disposer d'un état des lieux détaillé, par EPLE, de leurs activités, de l'organisation et des conditions de leur service. Afin de garantir la cohérence territoriale et un traitement équitable des EPLE, un cadre de référence commun à tous les établissements et une méthode de répartition des personnels dans les EPLE peuvent ensuite être établis.

**Références :** *Drôme, Nord*

## Renforcement des compétences des ATT

Pour garantir un service de qualité et contribuer à l'amélioration des performances, les collectivités peuvent, à travers la formation, favoriser le développement d'une culture professionnelle commune à l'ensemble des ATT.

La prévention des risques professionnels et la sécurité des agents sont également des sujets de formation fondamentaux pour les collectivités.

Éducation & Territoires propose une formation-action destinée aux ATT et réalisée en EPLE. Elle repose notamment sur un état des lieux des conditions de travail, l'observation des situations de travail et le suivi personnalisé en situation réelle de travail.

**Références :** *Bretagne, Morbihan*

## Guide pour les élus représentant la collectivité dans les conseils d'administration des EPLE

Les nouvelles missions, importantes et complexes, qui incombent désormais aux collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation, rendent la participation des élus territoriaux aux conseils d'administration des EPLE, dont ils sont membres de droit, plus décisive que jamais.

C'est pourquoi il est indispensable que les représentants des collectivités territoriales y prennent toute leur place et portent, avec assurance et précision, la politique scolaire et éducative de leur collectivité.

Éducation & Territoires peut concevoir et rédiger, en étroite concertation avec les directions de l'éducation, un document d'information, synthétique mais précis, à l'attention des élus. Outre les connaissances fondamentales relatives au système éducatif et au fonctionnement des EPLE, ce document doit leur permettre de maîtriser parfaitement la politique scolaire et éducative de leur collectivité.

**Référence :** *Drôme*

## Projets éducatifs de territoire

L'éducation est aujourd'hui un volet important de l'action des collectivités territoriales. Dans leurs champs de compétences propres, comme dans les champs de compétences partagés, et parfois même au-delà, les

collectivités sont amenées à engager des dépenses de plus en plus importantes. Les élus et les services doivent, à intervalles réguliers, établir des états des lieux, des bilans et des diagnostics qui leur permettent de réviser leurs objectifs, d'optimiser les moyens et de mettre les actions en cohérence avec les objectifs. Les projets éducatifs de territoire constituent le cadre formel de cette démarche. Pour des villes principalement, mais également pour un département, Éducation & Territoires est intervenu pour organiser la concertation entre les services et les acteurs de l'éducation et aboutir, après l'état des lieux et le diagnostic, à la rédaction d'un projet éducatif global ou sectoriel qui traduit à la fois la volonté des élus et des responsables, et les aspirations des acteurs de terrain et des habitants.

**Références :** *Rennes, Besançon, Ducos (Martinique), La Courneuve, Montreuil, Villeurbanne, Drôme*

## Environnements numériques de travail (ENT)

Les ENT sont des projets phares pour le développement des usages des TIC dans les collèges et les lycées. L'ENT est la plateforme de communication en ligne destinée à l'ensemble des membres de la communauté éducative : personnels enseignants et non enseignants de l'EPLE, élèves, familles partenaires de proximité. Ce sont des projets lourds qui exigent la coopération des collectivités et des autorités académiques. Depuis 3 ans, Éducation & Territoires s'est positionné comme l'un des cabinets spécialistes de ce dossier. Nous avons réalisé, pour des départements, des régions et des rectorats, plusieurs études de faisabilité incluant des missions d'état des lieux, d'analyse de l'offre industrielle, de rédaction d'un cahier des charges et de spécifications d'un scénario de déploiement.

**Références :** *Picardie, Île-de-France, Pays de la Loire, Bourgogne, La Réunion, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Limousin*

## International

### Éducation & Territoires - Maghreb

Créée en 2007, la filiale Éducation & Territoires - Maghreb, installée à Rabat, au Maroc, conduit des missions en faveur des systèmes éducatifs des pays du Maghreb et de l'Afrique francophone et propose des formations au Français langue étrangère et à l'Arabe dialectal, la Darija.  
[www.etm.ma](http://www.etm.ma)

### Education Impact

Serge Pouts-Lajus, expert reconnu dans le domaine des TICE et directeur associé d'Éducation & Territoires, est membre du groupement d'experts internationaux Education Impact.  
[www.educationimpact.net](http://www.educationimpact.net)

### Identité du stagiaire

Nom : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Fonction : .....

Direction et service : .....

### Collectivité

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mél : .....

Dès réception du bulletin d'inscription, une fiche pratique vous sera adressée (lieu, horaires, liste d'hôtels, etc.)

### Intitulé du stage

.....

Date(s) : .....

Prix : .....

### Service formation

Responsable : ..... Contact (si différent) : .....

Adresse (si différente) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mél : .....

Je demande que me soit adressée une facture <sup>(1)</sup> en ..... exemplaires.

Dès réception du bulletin d'inscription, une convention de formation continue vous sera adressée.

(1) Pour toute annulation jusqu'à 8 jours avant la session de formation, 50% du montant du stage resteront dus.

Pour toute annulation moins de 8 jours avant la première session du cycle de formation, la totalité du montant du stage restera due.

Date et signature

## Expertise

« Les formateurs d'Éducation & Territoires disposent d'une connaissance fine du fonctionnement d'un EPLE. »

Arnaud Degouys /  
Chargé des dispositifs de la formation à la direction des ressources humaines  
et de l'administration générale, Région Bretagne

## Rigueur

« Grâce à ces formations, je suis plus sûre de moi dans mon dialogue avec les collègues. Avant, j'avais des intuitions mais je ne disposais pas des références légales et réglementaires. »

Nathalie Géa /  
Chef de bureau responsable de la gestion des collèges, Département de l'Aveyron

## Échanges

« Il s'est avéré très enrichissant d'échanger avec les stagiaires issus d'autres collectivités territoriales. »

Sabrina Gambier /  
Chef du service du fonctionnement et des personnels techniques des collèges,  
Département des Alpes-Maritimes

## Professionalisme

« Nous avons en face de nous des grands professionnels. Nous arrivons en stage avec plein de questions et en repartons toujours avec des réponses. »

Florence Zimmerlin /  
Chef du service du fonctionnement des lycées, de la vie lycéenne et  
du contrôle de gestion, Région Alsace

## Adaptation

« L'équipe de formateurs, à l'écoute de nos demandes, sait se montrer réactive. À chaque fois que nous avons émis le souhait de voir une nouvelle formation se monter, Éducation & Territoires a cherché à répondre à notre besoin. »

Catherine Corsin-Serres /  
Coordinatrice du pôle fonctionnement de la direction des lycées et  
de l'apprentissage, Région Champagne-Ardenne

